

LE COMPOSTAGE PARTAGÉ : MODE D'EMPLOI



LE CONTEXTE

30 % des déchets qui se trouvent dans nos poubelles sont des déchets alimentaires qui peuvent se composter.

Afin de développer le compostage auprès du plus grand nombre, et pas seulement aux habitants vivant en maison individuelle avec jardin, la CCVT propose de mettre en place des sites de compostage partagé dans les copropriétés volontaires. Il s'agit d'équiper un espace dédié à la production de compost et utilisé par plusieurs voisins.

QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE ?

Il s'agit d'un processus biologique 100% naturel de dégradation et de transformation des déchets organiques en une matière appelée compost.

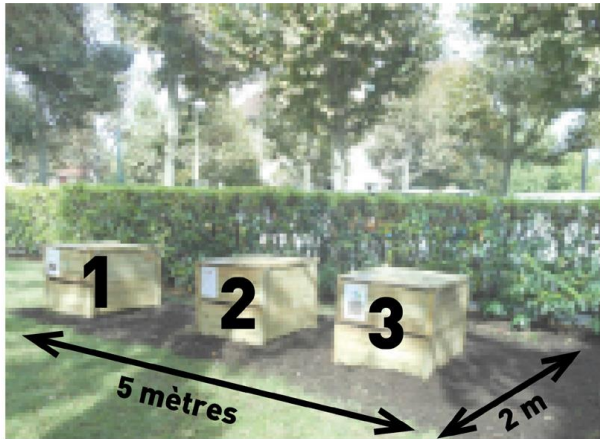
QUELS AVANTAGES À COMPOSTER ?

- ✓ Devenir acteur de la réduction des déchets
- ✓ Participer à une action éco-citoyenne, en valorisant ses déchets
- ✓ Produire un engrais naturel de qualité, bénéfique pour les fleurs et plantes d'appartement ainsi que les espaces verts de la copropriété
- ✓ Les sacs poubelle d'ordures ménagères, ainsi dépourvus des déchets alimentaires, dégagent moins de mauvaises odeurs et deviennent moins lourds à manipuler
- ✓ Favoriser les échanges et la convivialité entre voisins, autour d'une démarche commune

Le saviez-vous ?

Les déchets alimentaires déposés dans la poubelle d'ordures ménagères dégagent de mauvaises odeurs car, en absence d'oxygène, ils pourrissent au lieu de composter : **un compost bien géré ne sent pas mauvais !**

DE QUOI SE COMPOSE UNE AIRE DE COMPOSTAGE ?



- ✓ Surface enherbée de 10 m² minimum
- ✓ 3 bacs en bois (capacité 600 litres chacun) ayant une fonction différente

Composteur n° 1 : bac réservé au stockage du broyat. Le broyat de bois absorbe et régule l'humidité, et permet une bonne aération du compost.

Composteur n° 2 : bac réservé à l'apport des déchets organiques :
épluchures de fruits et légumes, marc de café, déchets de fleurissement...

Composteur n° 3 : bac de maturation. Bac qui réceptionne le contenu du bac n°2 lorsque celui-ci est plein. Il permet au compost demi-mûr de finir de se décomposer avant d'être utilisé comme amendement.

COMMENT PROCEDER ?

Etape n°1 : déposer vos déchets dans le bac n°2

Déchets autorisés :

- *Epluchures de fruits et légumes (y compris les agrumes), sans étiquette*
- *Fruits et légumes abîmés (en morceaux)*
- *Marc de café, thé (même en sachet)*
- *Coquilles d'œufs écrasées*
- *Plantes et fleurs fanées (en morceaux)*
- *Essuie-tout sans produit chimique*

A éviter :

- *Produits d'origine animale (viande et os, poisson et arêtes, produits laitiers)*
- *Mouchoirs (germes)*
- *Huile, sauce*
- *Pain*
- *Sacs « biodégradables »*
- *Litières, excréments d'animaux*

Etape n°2 : couvrir vos déchets avec 1/3 de broyat du bac n°1

Etape n°3 : mélanger la surface

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR BENEFCIER D'UN SITE DE COMPOSTAGE PARTAGE ?

Le compostage en pied d'immeuble peut être mis en place si le projet répond aux critères suivants :

- ✓ Seules les habitations collectives de 5 logements et plus peuvent bénéficier d'un site de compostage partagé.
- ✓ Au minimum 5 foyers volontaires doivent participer. Ils s'engagent à alimenter le composteur régulièrement en biodéchets.
- ✓ Au moins deux référents composteurs doivent être nommés pour un site de compostage. Leurs missions sont détaillées p.7.
- ✓ L'emplacement doit être validé par la CCVT.

COMMENT DETERMINER L'EMPLACEMENT DU SITE ?

Pour l'aire de compostage, il faut :

- ✓ Un espace en terre ou en herbe et de minimum 10m² pour accueillir les composteurs.
- ✓ Une aire facile d'accès :
 - accessible en véhicule (pour l'approvisionnement en broyat)
 - une zone à distance raisonnable des habitations et avec un accès piéton aisé et propre
 - une zone plate et si possible semi-ombragée
- ✓ Le terrain pressenti doit appartenir à la copropriété concernée.

QUELLES SONT LES ETAPES DE MISE EN PLACE DU PROJET ?

Vous voulez mettre en place un site de compostage partagé dans votre copropriété, voici les étapes à suivre :

✓ Etude de la faisabilité du projet :

1. Vérifiez que votre habitat remplit les conditions définies (en p.4) par la CCVT pour installer un site.
2. Contactez la CCVT ainsi que le syndic de copropriété pour faire part de votre démarche.
3. Déterminez ensemble l'emplacement des bacs (vous pouvez avoir repéré un emplacement correspondant aux critères présentés ci-dessous et nous venons le valider avec vous).
4. En parallèle, mobilisez des participants (en vous appuyant sur l'enquête disponible p.10-11), et nommer des référents composteurs (2 minimum, un couple comptant comme 1 personne).

✓ Validation et installation du site :

1. Le projet d'installation doit impérativement être **voté en Assemblée Générale** de la copropriété.
2. Le syndic / bailleur remplit **le bon de commande** (fourni p.8) daté et signé avec son cachet et le retourne à la CCVT avec la liste des référents composteurs et des foyers volontaires engagés. **La demande sera alors enregistrée.**
3. La CCVT contacte les référents composteurs pour convenir de la date de mise en place des composteurs et de leur formation. Ce jour est l'occasion d'un échange technique avec les personnes volontaires.

COMBIEN COÛTE LA MISE A DISPOSITION DE COMPOSTEURS EN PIED D'IMMEUBLE ?

Une participation financière de **61,2 €** (par chèque à l'ordre du Trésor Public) sera demandée pour la mise à disposition de 3 composteurs.

Il est possible d'ajouter un bac supplémentaire sur un site existant : 20,4 €

QUI FAIT QUOI ?

CCVT	LA COPROPRIETE avec le soutien possible des syndics/bailleurs
<ul style="list-style-type: none"> • Aide au choix de l'emplacement du site, dimensionnement de l'aire • Fournit et installe les composteurs • Fournit et pose les affiches d'informations sur les composteurs • Forme les référents composteurs et informe les habitants sur la pratique du compostage avec notamment la fourniture de documents (type « guide du compostage ») • Approvisionne en broyat de bois • Assure le suivi du site 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuse et synthétise l'enquête préalable au lancement du projet auprès des habitants (p.10-11) • Identifie des référents composteurs • Valide le projet en AG • Remplit le bon de commande (p.8) pour inscrire les foyers participants et commander les composteurs • Achète du petit matériel nécessaire à l'entretien de l'aire par les usagers (fourche, pelle, aménagement du site si besoin) • Assure le suivi régulier pour garantir le bon fonctionnement du processus de compostage par le biais notamment des référents composteurs • Assure l'entretien courant de l'aire de compostage • Aide à l'approvisionnement des apports nécessaires en broyat de bois

ETRE REFERENT COMPOSTEUR (environ 1h/mois)

Un référent composteur est une personne bénévole qui participe à la gestion du site de compostage partagé.

Il est présent au moment du lancement du projet et participe au bon fonctionnement du site. S'il n'a pas participé au démarrage du site, il peut venir en renfort ou en remplacement de l'équipe de référents.

Il travaille en équipe et en relais avec la collectivité, le syndic ou bailleur et les habitants de la copropriété / le personnel de l'établissement.

Ses missions, selon ses disponibilités, sont les suivantes :

✓ **Informier et sensibiliser**

Il aide et stimule le voisinage à composter.

Il sensibilise les habitants (enfants et adultes) aux techniques de compostage.

✓ **Assurer l'entretien et le suivi**

Retire les erreurs dans les composteurs si nécessaire.

Brasse le compost au moyen d'un outil adapté et contrôle l'humidité.

Effectue les opérations de transferts de bacs et de tamisage du compost.

✓ **S'informer, se former, échanger**

S'informe sur l'évolution des pratiques de compostage.

VOUS AVEZ UN PROJET ?

Pour + d'info & vous aider à monter votre projet de compostage partagé, vous pouvez contacter l'ambassadrice du tri et de la réduction des déchets :

04 50 33 02 12

ambassadeur@ccvt.fr

ANNEXE 1- BON DE COMMANDE

Adresse d'installation

Nom de l'immeuble :

Adresse :

Code Postal et commune :

Nombre total de logements :

Nombre de foyers participants à l'opération :

Adresse du Syndic ou gestionnaire

Nom :

Adresse :

Code Postal et commune :

Tél. : Mail :

Référents (2 minimums)

NOM et Prénom	Tél.	Mail

À retourner à l'adresse suivante :

Communauté de Communes des Vallées de Thônes
Maison du Canton – 4 rue du Pré de Foire
74230 THONES

Ou

ambassadeur@ccvt.fr

Date :

Cachet et signature (Syndic ou gestionnaire)



ANNEXE 2 – QUESTIONNAIRE COMPOSTAGE PARTAGÉ

30% des déchets (soit environ 90 kg / an / habitant) qui se trouvent dans nos poubelles sont des déchets fermentescibles. Composter est une manière efficace de réduire significativement ces déchets.

Dans le cadre de la prévention des déchets, la CCVT souhaite promouvoir, développer et soutenir le compostage partagé et individuel.

L'objectif de ce questionnaire est d'évaluer l'opportunité de mettre en place un site de compostage partagé au sein de votre copropriété.

Adresse du Syndic ou gestionnaire

Copropriété : Syndic ou bailleur :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal et commune :

Tél. : Mail :

1) Connaissez-vous le compostage ?

oui non

2) Si un site de compostage était installé au pied de votre immeuble, seriez-vous intéressé pour y déposer vos déchets de cuisine ?

oui non

3) Votre motivation première serait :

- de valoriser les déchets qui peuvent l'être
- de diminuer vos ordures ménagères
- de protéger l'environnement en participant à la réduction des déchets
- de récupérer du compost

4) Auriez-vous des craintes concernant l'installation d'un site de compostage au pied de votre immeuble ?

odeurs rongeurs moucheron autres :

NB : un compost bien géré ne dégage pas de mauvaises odeurs et n'attire pas les rongeurs

5) En cas de mise en place d'un composteur partagé dans votre copropriété, seriez-vous prêt à aider à l'entretien (brassage, transfert...)

a) Oui Non

b) Devenir « référent composteur » (dans ce cadre, vous serez formé par la CCVT aux techniques du compostage partagé et serez le référent auprès des utilisateurs)

6) Seriez-vous intéressé pour récupérer du compost mûr ?

oui non

7) Nombre de personnes dans votre foyer :adulte(s)enfant(s)

Vos commentaires

.....
.....
.....
.....